

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-huit heures trente, à la suite d'une convocation en date du treize juin, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente.

**Etaient présents :**

Pour Dommartin : Monsieur Christian PALLIER, Monsieur Francis TANGHE et Madame Martine CHANOINE.

**Absent** : Monsieur Alain BOILLY, procuration donnée à Monsieur Francis TANGHE.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur Christian FIRMIN et Monsieur Hervé NOWAK.

**Absent** : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

---

**Etudes préalables à la prise de compétence Eau potable - Convention**

Madame la Présidente présente aux membres du Syndicat le projet d'études préalables au transfert de la compétence eau.

Dans le cadre des réflexions menées sur le transfert des compétences Eau et Assainissement des communes vers les EPCI imposé par la loi NOTRE (2018 pour l'assainissement et 2020 pour l'eau potable), la Communauté de communes Avre, Luce et Noye a demandé au Syndicat mixte AMEVA une proposition d'accompagnement à la prise de ces compétences.

L'AMEVA préconise :

- Une étude technique Eau potable :

- Etat des lieux technique de trois services d'eau potable dont le SIAEP Cottenchy Dommartin.

Le reste à charge pour le SIAEP Cottenchy Dommartin serait de 500 € TTC.

- Etude diagnostic sur cinq services d'eau potable dont le SIAEP Cottenchy Dommartin. Le reste à charge AMO (AMEVA) pour le syndicat serait de 2 190.75 € TTC auxquels seront à ajouter les honoraires du Bureau d'études retenu, (étude financée à 70 % par l'Agence de l'Eau) précisées ultérieurement.

Suivi d'un schéma directeur global à l'échelle de la CCALN (financement CCALN).

- Une étude Prise de compétence eau (financement CCALN) :

- Etat des lieux tarifaire et administratif eau potable.

Le reste à charge de la CCALN pour la partie AMO AMEVA serait de **4 538.63 € TTC** auxquels seront à ajouter les honoraires du Bureau d'études retenu, (financée à 70 % par l'Agence de l'Eau).

- Etude comparative approfondie des modes de gestion possible pour la compétence et mise en place du mode de gestion choisi, (financée à 70 % par l'Agence de l'Eau).

Le reste à charge serait pris en charge par la CCALN, le montant du reste à charge sera déterminé en fonction du mode de gestion retenu.

Afin de bénéficier d'économies d'échelle dans le montant des études, de simplifier la démarche pour les maîtres d'ouvrages et de présenter une demande de subvention - 70% du montant des études - à l'Agence de l'eau dans les délais fixés par son calendrier - soit avant le 15 septembre - , la CCALN propose d'être la structure porteuse des différentes études, par voie de conventions.

Après l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'entériner la réalisation des études préalables à la prise de la compétence Eau,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document en rapport avec ces études,
- de déléguer à la CCALN, la mise en œuvre de ces études,
- de s'engager à payer le restant à charge de la commune/ du syndicat, en lien avec l'étude technique Eau potable,
- d'autoriser le Président de la CCALN et le Vice-Président en charge de la compétence Aménagement de l'Espace Cadre de vie à signer les documents en rapport avec ces décisions
- d'autoriser le Président de la CCALN et le Vice-Président en charge de la compétence Aménagement de l'Espace Cadre de vie à lancer une consultation pour choisir le prestataire qui réalisera les études.

### **Rapport annuel 2016 de la Nantaise des Eaux**

Le rapport annuel est présenté par le directeur technique de l'agence de Rosières en Santerre Monsieur ROY et le responsable d'agence de Corbie Monsieur MARMELEIRA.

#### **Compte rendu technique :**

Voici les principaux points énoncés par Mr MARMELEIRA :

- Rendement de 90,60% (+2% / 2015).
- Volumes prélevés de 34 228 m3 (-3% / 2015). Volume consommé de 31 009 m3 (-1% / 2015).
- Longueur totale du réseau : 7.25 kms
- Pas de dépannage au niveau du réseau de distribution
- Consommation énergétique (-10%)
- Economie en kWh/m3 (-8%)
- Le réservoir a été nettoyé (1 fois par an)
- Conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques
- 2 fuites réparées. Grâce aux campagnes de recherches de fuite (1 fois par semestre), le rendement du réseau a pu être amélioré pour 2016.
- 155 interventions
- 339 branchements (50 sont à changer).

## Rapport financier :

- 329 abonnés
- Volume facturé : 29 611 m<sup>3</sup> (+3,6% / 2015)
- Total des recettes de vente d'eau : 56 158 € (57 073 € en 2015)

## Demande de dégrèvement particulier

Madame la Présidente présente au Comité Syndical, une demande de dégrèvement pour une consommation avec fuite après compteur de :

- 695 m<sup>3</sup> pour Madame JAVOY à Cottenchy.

Madame la Présidente ajoute qu'une facture de réparation a été fournie par Mme JAVOY et que cette dernière a déjà réglé une partie de la facture d'eau, soit 974 € (montant estimé en l'absence de fuite pour 200m<sup>3</sup>) sur un montant total de 3 300,91 €.

Après avoir examiné cette demande, le Comité Syndical donne un avis favorable pour une consommation de 100m<sup>3</sup> (la consommation moyenne pour une famille de 4 personnes étant de 150m<sup>3</sup>).

## Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Madame la Présidente rappelle aux membres du Syndicat que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## Questions diverses

Monsieur PALLIER fait part au Comité Syndical qu'une demande a été faite auprès de Nantaise des Eaux afin que les travaux concernant la reprise d'un branchement plomb pour l'habitation 32, rue Armand Lepage à DOMMARTIN, débutent pendant les vacances scolaires.

La séance est levée à 19 heures 45.